

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 07 avril 2021

L'an deux mil dix vingt et un

Le sept avril, à 19 h 45

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de QUINGEY, après convocation ordinaire, sous la présidence de Sarah Faivre,

Étaient présents : Gilles ARNOULD, Samia BENMESSAOUDA, Nicolas BOBILLIER-CHAUMONT, Gaëlle CELLIER, Emmanuelle CHEVROTON, Sarah FAIVRE, Marc JACQUOT, Nathalie KOWAL-BONDY, Philippe MATTHEY, Jean-Michel ROY, Vincent RUFFINONI

Étaient absents excusés : Nicolas DESCHAMPS (proc. à S. Faivre) , Anne-Lise HUMBERT(proc. à E. Chevrotton), Chantal MARAUX (proc. à S. Benmessaouda), Claude SIMON

Secrétaire de séance : Emmanuelle Chevrotton

➤ **Approbation des comptes rendus du 11 mars 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du 11 mars est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres.

➤ **Affectation de résultats 2020**

Consiste à la reprise des résultats de l'année 2020 sur le budget 2021

- **Commune :**

Le résultat à affecter en fonctionnement est de 185 660.28 €, le résultat de clôture en investissement est de – 122 451.06 €, le besoin de financement en investissement (y compris les restes à réaliser) est de 48 851.06 €.

La reprise au budget 2021 :

002 RF Excédent de fonctionnement = 136 809.22 € (185 660.28 – 48 851.06)

001 DI déficit d'investissement = 122 451.06 €

1068 RI affectation = 48 851.06 €

- **Eau – assainissement :**

Le résultat de clôture de fonctionnement 2020 est de 183 096.53 € reporté au 002 RF

Le résultat de clôture d'investissement 2020 est de 183 334.16 € reporté au 001 RI

- **Camping :**

Le résultat de clôture de fonctionnement 2020 est de 14 318.84 € reporté au 002 RF

Le résultat de clôture d'investissement 2020 est de 884.20 € reporté au 001 RI

- **CCAS :**

Le résultat de clôture de fonctionnement 2020 est de 3 947.40 € reporté au 002 RF

Le résultat de clôture d'investissement 2020 est de 1 912.04 € reporté au 001 RI

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Admissions en non-valeur**

Sur proposition de M. le Trésorier, des titres de recettes des années antérieures à 2019 n'ont pas pu être recouvrés, il est proposé d'inscrire aux budgets 2021 les admissions en non-valeur comme suit :

- Commune : 5 552.35 €
- Camping : 505.50 €
- CCAS : 1 333 €

➤ **Provisions pour risques**

Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Il est proposé d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques au compte 6817 : les loyers impayés de 2018 soit un montant de 200 €.

➤ **Taux impôts 2021**

A compter de 2021, dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales, la perte de la ressource est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties soit au taux départemental de 18.08 %.

Il est proposé de garder le même niveau de taux d'imposition communal (comme les années précédentes) soit 11.02 % auquel s'ajoutera maintenant la part départementale de 18.08 % ce qui donnerait un taux cumulé de 29.10 %.

Il est également proposé de maintenir le même taux de taxe foncière non bâti à 34.84 %

➤ **Budgets 2021**

Mme le Maire et Gilles Arnould donnent des précisions sur la situation financière de la commune :

La capacité d'autofinancement est d'environ 130 000 €, l'annuité de la dette est de 51 500 € et une dette au 1^{er} janvier 2021 de 263 226 €.

La capacité d'autofinancement doit permettre à la collectivité de rembourser ses emprunts en 10 ans, par conséquent pour la commune de Quingey la capacité d'emprunt serait de 1.5 millions.

De plus l'emprunt sur la maison médicale se termine en 2023.

La commune a donc une situation saine.

Il est donc prévu un emprunt au budget 2021, avec une annuité de 25 000 € qui correspond au loyer du futur CMS et des cellules médicales.

Sarah Favre présente les budgets 2021

- **Commune**

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Articles	Libellés	BP 2021
011	Charges à caractère général	246 050.00 €
012	Charges de personnel	200 802.00 €
65	Autres charges gestion courante	487 213.00 €
6611	Intérêts empr. & ligne trésorerie	4 728.00 €
73911	fonds national garantie	113 511.00 €
673	titres annulés ex antérieur	300.00 €
6811	amortissement	12 206.00 €
6817	provisions	200.00 €
023	Virement à section d'investissement	183 000.00 €
TOTAL DEPENSES		1 248 010.00 €

Quelques précisions :

Chapitre 11 : prévision de l'assurance dommage ouvrage pour les travaux du CMS de 7 000 €, remboursement des honoraires pour le commissaire enquêteur

Chapitre 12 : augmentation des charges de personnels suite à l'embauche d'un agent d'entretien

Chapitre 65 : prise en charge des dépenses supplémentaires occasionnées par les cotisations à une retraite complémentaire d'élus (2 membres de l'exécutif ont souhaité y adhérer) ; augmentation des charges pour le SIPQ notamment le centre de loisirs qui passe de 31 069.57 € à 67 669.13 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

Articles	Libellés	BP 2021
70	Produits des services	48 200.00 €
73	Impôts et taxes	653 546.00 €
74	Dotations & participations	276 442.00 €
75	Produits gestion courante	204 200.00 €
77	Produits exceptionnels	200.00 €
042	Amortissement	640.00 €
002	Excédent antérieur	136 809.22 €
TOTAL RECETTES		1 320 037.22 €

Quelques précisions :

Chapitre 70 : remboursement des heures de la secrétaire pour l'Espace France Services soit 14.5 heures hebdomadaires, remboursement de 14 000 € du budget eau pour la mise à disposition des agents communaux et du matériel

INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	BP 2021	
DEPENSES			
001	Solde d'investissement reporté	122 451.06 €	Miroirs 1 479
1641	Remb. Capital emprunt	45 756.00 €	Carrefour cimetièrre 4 610
165	Cautions	2 500.00 €	Signalisation voirie 8 000
202	PLU	8 000.00 €	
21311	Bâtiment mairie	4 200.00 €	
2117	Travaux forêts	2 500.00 €	
2118	terrain		
21318	travaux bâtiments	840 000.00 €	Gendarmerie 420 000
21534	Réseaux d'électrification	80 550.00 €	CMS 400 000
2151	Réseaux voiries	97 000.00 €	Ancienne bib 8 500
2152	Aménagement voirie	14 100.00 €	Logement 4 500
21568	Autres matériels (exctin, panneaux)	1 200.00 €	Micro crèche 3 500
2158	Autres immob	28 570.00 €	Feux chantier 4 520
2181	Installation aménagement divers (abri bus)	4 000.00 €	Matériel communaux 23 400
2183	Achat mat bureau et informatique	1 000.00 €	Lave-vaisselle microcrèche 648
2188	Autres immob	10 800.00 €	Panneau affichage 10 176
13911/040	Amortissement subvention	640.00 €	Table secteur moini 600
	TOTAL DEPENSES	1 264 267.06 €	

RECETTES

Articles	Libellés	BP 2021	
021	Virement de la section de fonctionnement	183 000.00 €	Rue du Gey Etat 88 000
10222	FCTVA	50 000.00 €	Ancienne bib Etat 13 800
10226	taxe aménagement	7 000.00 €	Région 14 000
1068	Excédent de fonctionnement	48 851.06 €	Syded 9 000
1321	Subvention Etat	113 050.00 €	CMS Etat 80 000
1322	Subvention Région	98 000.00 €	Région 84 000
1323	Subvention Département	80 680.00 €	Département 70 180
1328	Autres subventions	79 680.00 €	Syded 28 180
1341	DETR	240 000.00 €	EP Etat 11 250
1641	emprunt	350 000.00 €	Syded 22 500
165	Cautions	2 500.00 €	Gendarmerie
28	amortissement	12 206.00 €	AMO Département 10 500
	TOTAL RECETTES	1 264 967.06 €	DETR 160 000
			EFFILOGIS 30 000
			Syded 20 000

Le budget 2021 est adopté à l'unanimité.

Vincent Ruffinoni demande, au vu de la trésorerie, pourquoi ne pas prévoir une rénovation des logements communaux.

Sarah Faivre explique que l'idée est d'attendre la mise en place de l'OPAH et la mise en place du système des Petites Villes de Demain afin d'obtenir des aides en ingénierie.

Des travaux d'isolation ont déjà été effectués sur les logements de la confrérie et de la trésorerie.

Une réflexion doit être menée sur le bâtiment Château Nicolas, avec le centre de loisirs, éventuellement dans le cadre d'un réseau chaleur et de la réhabilitation du groupe scolaire.

- **Eau - Assainissement**

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Articles	Libellés	BP 2021
011	Charges à caractère général	8 000.00 €
658	Autres charges gestion courante	274 033.00 €
6811	Amortissement	34 256.00 €
022	Dépenses imprévues	9 000.00 €
	TOTAL DEPENSES	325 289.00 €

Articles	Libellés	BP 2021
70	Produits des services	130 000.00 €
758	Taxes raccordement	
777	Amortissement subv.	12 771.00 €
002	Excédent antérieur	183 096.53 €
	TOTAL RECETTES	325 867.53 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Articles	Libellés	BP 2021
1391	Amortissement subvention	12 771.00 €
215	Travaux	202 895.00 €
020	Dépenses imprévues	11 000.00 €
	TOTAL DEPENSES	226 666.00 €

RECETTES

131	Subvention	14 200.00 €
28158	Amortissement	34 256.00 €
001	Report exercice antérieur	183 334.16 €
	TOTAL RECETTES	231 790.16 €

Il est prévu en dépense de fonctionnement article 658 des participations au SIPQ pour l'agrandissement de la STEP et le schéma directeur d'assainissement.

Les travaux d'investissement correspondent au dévoiement de la canalisation Rue Calixte II pour 106 895 € avec une subvention en recette de 14 200 € et divers travaux.

Le compte budget 2021 est adopté à l'unanimité.

- **Camping**

Articles	Libellés	BP 2021
011	Charges à caractère général	3 320 €
6541	Admissions non valeur	505.50 €
023	Virement section d'investissement	6 500.00 €
	TOTAL DEPENSES	10 325.50 €

Articles	Libellés	BP 2021
758	produits divers	6 000.00 €
002	Excédent antérieur	14 318.84 €

TOTAL RECETTES	20 318.84 €
-----------------------	--------------------

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

Articles	Libellés	BP 2021
2138	Autres constructions	2 180.00 €
215	Travaux	5 000.00 €
	TOTAL DEPENSES	7 180.00 €€

RECETTES

001	Report exercice antérieur	884.20 €
021	Virement section de fonctionnement	6 500.00 €
	TOTAL RECETTES	7 384.20 €

En fonctionnement dépenses il est prévu 1500 € d'annonce et 1320 € de formation pour la mise en place de la nouvelle DSP.

Le budget 2021 est adopté à l'unanimité.

- **CCAS**

- **FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Articles	Libellés	BP 2021
658	Charges diverses	1 500.00 €
6541	admission non valeur	1 333.00 €
6561	Secours d'urgence	1 000.00 €
TOTAL DEPENSES		3 833.00 €

Articles	Libellés	BP 2021
002	Excédent antérieur	3 947.40 €
7474	Subventions commune	2 000.00 €
TOTAL RECETTES		5 947.40 €

Résultat Fonctionnement

INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	BP 2021
----------	----------	---------

DEPENSES

274	Prêts	1 900.00 €
TOTAL DEPENSES		1 900.00 €

RECETTES

001	Excédent antérieur reporté	1 912.04 €
TOTAL RECETTES		1 912.04 €

Le budget 2021 est adopté à l'unanimité des membres du CCAS.

➤ **Avancement de grade agent de maîtrise principal**

- Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grades d'accès	Ratios (en %)
Agent de maîtrise principal	100

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 02 février 2021, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE : d'adopter la proposition, à l'unanimité des membres présents

- Création, suppression de poste

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d'agent de maîtrise permanent à 35 heures hebdomadaire

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 juin 2021 :

Grade : agent de maîtrise

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 0

La création d'un emploi d'agent de maîtrise principal permanent à 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 juin 2021 :

Grade : Agent de maîtrise principal

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12 article(s) 6411

Le tableau des effectifs se trouve ainsi modifié

Filière / cadre d'emploi	Catégorie	Effectif	TC/TNC *	T/NT **
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	C	2	TC	T
Adjoint technique	C	3	2 TC 1 TNC	S
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	1	TNC	T
Agent de maîtrise principal	C	1	TC	T

➤ **Micro crèche : convention et accueil des enfants**

- La convention d'objectifs et de moyen et la convention d'utilisation des locaux entre la commune de Quingey et les Francas sont arrivées à expiration le 31 décembre 2019, il est proposé de les renouveler jusqu'au 31 décembre 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

Accepte le renouvellement de ces conventions

Autorise Mme la maire à signer tout document nécessaire

- Accueil des enfants : les effectifs de la micro-crèche étant en forte baisse mettant en difficulté l'équilibre financier du budget de la micro-crèche, il est proposé de modifier les conditions d'accueil des enfants des communes extérieures (annulation de la

demande de contrepartie financière à la commune de domicile) tout en gardant les enfants de Quingey prioritaires.

Gaëlle Cellier explique que la commune pourrait perdre environ 20 000 € de la CAF si le taux d'occupation n'atteint pas les 80 % pour gagner uniquement 2 000 € des communes extérieures. La domiciliation à Quingey fera partie des critères de la commission d'attribution des places. La commune d'Arc et Senans ne demande pas de contrepartie financière aux autres communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, accepte de ne plus facturer les communes extérieures pour l'utilisation de la micro crèche de Quingey, tout en précisant que les enfants de la commune de Quingey sont prioritaires

➤ **Gendarmerie : programme et budget**

- Engagement de la commune : afin de répondre aux exigences de la procédure des opérations d'infrastructure locative de la gendarmerie nationale, la commune doit s'engager sur les points suivants :
- Opération : Aménagement de 2 hébergements pour GAV conformément au référentiel d'expression des besoins que transmettra la DGGN/BPI. Rénovation des logements et des locaux de service de la caserne
- Effectif : 2 hébergements pour gendarmes adjoints volontaires de gendarmerie représentant 0.66 unités-logements
- Restructuration des logements et locaux de service :
Renforcement de l'enveloppe thermique, travaux dans les locaux de services et logements

Travaux de sûreté : sûreté périmétrique et volumétrique

Les mesures de sûreté consistent à réaliser des travaux concernant les aménagements extérieurs, le clos-couvert, les locaux de services :

- occultation à 80 % de la barrière
- Dissociation des flux par la création d'une nouvelle entrée à la zone famille (portail et portillon électrique) et mise en place de clôtures isolant les 2 zones
- mise en place d'une protection anti-effraction au niveau des ouvrants des locaux de services et des locaux en RDC de la zone famille
- mise en place d'un rideau métallique à la porte de l'accueil
- isolation de l'accueil du public, isolation de la zone locaux de service et zone famille

Sécurisation des abords : détection d'éclairage, alarme

Mise en sécurité et d'accessibilité en zone famille

- Cadre juridique : recours au décret n°93-130 du 28 janvier 1993 permettant à la commune de s'orienter vers un plan de financement articulé autour d'un loyer plafonné invariable pendant 9 ans.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, valide l'engagement de la commune pour les travaux de réhabilitation de la gendarmerie, comme décrit ci-dessus.

- Plan de financement :

Suite à l'estimation des travaux par le maître d'œuvre, le plan de financement doit être modifié. Il est proposé au conseil municipal :

- de valider le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT GENDARMERIE

Dépenses totales (€ HT)		Les partenaires	Subventions	
maîtrise d'œuvre	77 600.00 €	Etat	636 660.00 €	60.00%
				0.00%
travaux	970 000.00 €	Syded	30 000.00 €	2.83%
CT	6 874.00 €	subv. Gendarmerie	70 867.00 €	6.68%
SPS	6 580.00 €	Région	80 000.00 €	7.54%
		Total subventions	817 527.00 €	77.05%
		Autofinancement	243 527.00 €	22.95%
TOTAL	1 061 054.00 €	TOTAL	1 061 054.00 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Accepte le plan de financement prévisionnel ci-dessus, qui annule et remplace la délibération 12-11-2020-003
- Sollicite les aides financières auprès de l'Etat, du Syded, de la Région Bourgogne Franche Comté et de la gendarmerie
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention des décisions de subvention,
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à ces travaux

➤ Convention travaux paysagers CFA

Le centre de formation de Chateaufarine, lycée Granvelle, propose des chantiers de plantation de végétaux à caractère pédagogique, destinés à participer à la formation des apprentis.

Il est proposé de passer une convention afin de faire effectuer des travaux paysagers (taille d'arbres et arbustes, engazonnement, plantations diverses, petits aménagements, petites maçonnerie) aux apprentis, en fonction des besoins, à partir du 11 mai 2021 jusqu'au 01 juillet 2021.

En contrepartie la commune s'engagerait à prendre en charge le repas de midi à l'ensemble des apprentis et des accompagnateurs.

L'exposé de Mme Cellier entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la convention pour travaux à caractère pédagogique paysage avec le centre de formation CFPPA de Chateaufarine, pour la réalisation de plantation de végétaux sur la commune de Quingey

- Autorise Mme le maire à signer cette convention

➤ **Camping DSP**

Suite à la situation sanitaire, les démarches pour la procédure de consultation de la délégation de service public pour la gestion du camping n'ont pu être menées à terme, il est donc proposé de renouveler la DSP actuelle d'un an, afin de ne pas retarder l'ouverture du camping.

L'exposé du maire entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte l'avenant :
 - Durée du contrat : pour la prolongation d'un an de la délégation de service public avec la SARL Les bords de Loue 4 rue des promenades 25440 Quingey : gérant Monsieur Sébastien BRUGNOT,
 - Dispositions financières : il sera demandé une redevance pour la saison 2021 représentant 5 % du chiffre d'affaire pour soutenir cette entreprise suite à la situation sanitaire
- Autorise Mme le maire à signer cet avenant
- Décide de lancer la procédure de consultation pour une nouvelle DSP qui débutera le 1^{er} mars 2022

Afin de prévoir la nouvelle DSP, il faut tout d'abord créer une commission de délégation de service public qui doit être composée du maire (président) 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Vu les articles L 1411-5 et L 1411-6 du CGCT, déterminant la composition et le rôle de la commission de délégation de service public

Prévoyant que la commission doit comporter en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Suite à l'appel à candidature, une seule liste est présentée :

Titulaires

- Nathalie Kowal-Bondy
- Emmanuelle Chevrotton
- Samia Benmessaouda
-

Suppléants

- Anne-Lise Humbert
- Jean-Michel Roy
- Gilles Arnould

Sont ainsi déclarés élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Titulaires

- Nathalie Kowal-Bondy
- Emmanuelle Chevrotton
- Samia Benmessaouda

Suppléants

- Anne-Lyise Humbert
- Jean-Michel Roy
- Gilles Arnould

➤ **Convention mise à disposition centre de gestion**

Le centre de gestion du Doubs a créé un service de missions temporaires, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

La convention d'une durée de 3 ans est arrivée à expiration, il est proposé d'autoriser le maire à signer une nouvelle convention de 3 ans et d'autoriser le maire à recourir à ce service en cas de besoin.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, l'exposé du Maire entendu donne son accord et autorise le Maire en cas de besoin de recourir à ce service mis en place par le centre de gestion du Doubs

➤ **Convention de servitudes Enedis alimentation électrique SPSE**

Enedis doit effectuer des travaux afin de modifier l'alimentation électrique de S.P.S.E. rue de la fin du Milieu. Les travaux consistent à poser un nouveau câble basse tension.

La commune étant propriétaire de 3 parcelles concernées par ces travaux, une convention de servitude doit être consentie à Enedis.

Afin de permettre à ENEDIS de modifier l'implantation électrique de S.P.S.E. rue de la fin du milieu à Quingey, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Accepte la convention de servitude avec ENEDIS
- Autorise Mme le Maire à signer cette convention

➤ **Locations : logement Rive de Loue, pôle santé**

- Suite à la demande de résiliation d'un locataire au 3 Rives de Loue, suite à l'état des lieux conforme, il est proposé d'accepter la résiliation du bail au 1^{er} avril 2021 et le remboursement de la caution de 189 €

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la résiliation du bail de Mr Compagnon Virgile en date du 01 avril 2021
- Accepte le remboursement de la caution de 189 €
- Accepte le bail de location du logement 3 Rives de Loue à Mr BOGDANOVSKI à compter du 15 avril 2021, pour un loyer mensuel de 197.18 €, révisable au 1^{er} janvier suivant l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre de l'année n-1.
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire

- Pôle santé

N. Kowal-Bondy fait part d'une demande d'une psychologue pour l'utilisation de la cellule médicale qui est libre. Le conseil municipal donne son accord pour la location de cette cellule aux mêmes conditions qu'auparavant soit 11 € / m2

➤ **Avenant marché CMS**

Le conseil municipal avait délibéré en octobre 2020 pour approuver les marchés publics pour le réaménagement du centre Médico-social et isolation sous toiture de la salle culturelle Suite à des modifications sur le projet initial, il est proposé, un avenant comme suit :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant initial € HT	Moins-value	Plus-value	Montant €HT
5	Cloisons, doublages, isolation, peinture	BONGLET	79 735.20	528 €	2 298.25 €	81 205.44

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Accepte l'avenant n°01 du lot 5 Bonglet
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire dans le cadre de cette proposition

➤ **Questions diverses et informations du maire**

- **Centre de vaccination** : le local actuel étant trop petit, le centre de vaccination déménage dans la salle de répétition de l'espace culturel, avec des places de stationnements dédiés.
- JM Roy a reçu une demande d'utilisation de l'espace culturel pour le tournage d'un clip de promotion par l'association « Allée des cerisiers » qui durerait 4 jours. Accord des conseillers si la salle est disponible.

Fin de séance à 23 : 50